

**SAINT JULIEN LABROUSSE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2015**

Présents : Mmes FOURET, BALTASSAT, TESTARD, Ms CROS, LADREYT, PRAMAYON, MICHEL, LUQUET, NARBOT, MAZOT.

Absents représentés : Mme BOUIX représentée par Mme BALTASSAT.

Le Quorum est atteint, le conseil peut délibérer.  
Mme FOURET est nommée secrétaire de séance.

---

La séance débute à 20h37.

Le Conseil valide à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente et passe de ce fait à l'ordre du jour.

#### **POINT BUDGETAIRE**

Mme FOURET fait état des dépenses et recettes en général.

Le budget reste correct et permet même de réaliser des dépenses supplémentaires afin de palier à l'embellissement du village pour les festivités ou de faire réparer un moteur de cloche défaillant.

#### **REFLEXION PROJETS 2016 ET 2017**

Mme FOURET demande au Conseil s'il a réfléchi sur des projets au profit de la commune.

Rien ne ressort pour l'instant, de ce fait ce point sera traité lors du prochain conseil municipal de fin d'année, laissant ainsi le temps de la réflexion aux conseillers.

Sachant que la salle des fêtes sera sur 2 exercices comptables (2015 et 2016) étant donné le coût élevé des mises en accessibilité imposées.

#### **CABANES**

Suite au projet de reprise par une société d'investissement du site des cabanes avec possibilité de récupérer les arriérés de loyers impayés de près de 16 000 euros, le Conseil doit se prononcer sur le type de bail à contracter avec cette société. Compte tenu de l'avis de la juriste, il convient d'opter pour un bail commercial et d'introduire des préconisations en faveur de la commune. Après réflexion, certains points sont abordés notamment la possibilité d'étendre à 20 cabanes de plus sur le site. Cela sera soumis à accord des différentes instances entre la commune et les instances de sécurité afin de savoir si le projet est viable, ce qui permettrait à la commune d'espérer un loyer supplémentaire permettant de récupérer une partie des loyers qui seront revus à la baisse sur le site existant.

Le Conseil approuve en général le projet avec accord sur l'arrêt du bail emphytéotique existant contracté par l'ancien Maire.

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 1

#### **SUPPRESSION CCAS**

Compte tenu de la loi NOTRe et du fait que le CCAS de la commune n'est financé qu'à partir du budget général de la commune, la perceptrice demande au Conseil de se prononcer sur le maintien ou l'arrêt du CCAS.

Après explication et discussion sur ce sujet, il s'avère que la commune n'a pour ainsi dire aucunes dépenses relevant de l'aide sociale donc le maintien du CCAS n'est aucunement justifié.

Pour autant, les manifestations qui étaient existantes le resteront mais seront gérées par le Conseil et les bénévoles qui souhaiteraient nous aider comme à l'accoutumée.

POUR : 9      CONTRE : 1      ABSTENTION : 1

#### **ADAPEI**

Il convient d'organiser la tournée comme chaque année, il est décidé de rester sur les mêmes équipes que l'année antérieure.

#### **FESTIVITES DE FIN D ANNEE**

On note quelques inscriptions au Marché de Noël mais il faut continuer à travailler dessus car 28 emplacements sont à pourvoir pour cette manifestation annuelle qui aura lieu le 22 Novembre.

L'arbre de Noël et le repas des aînés aura lieu cette année le samedi 12 Décembre compte tenu des élections régionales qui auront lieu le dimanche.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

*M. NARBOT demande de revenir sur le cas des éoliennes, Mme le Maire donne son avis (défavorable) sur le sujet et demande à ce qu'un tour de table soit fait pour recueillir les avis des autres conseillers, l'ambiance est un peu tendue du fait des avis divergents de chacun mais au moins chacun peut s'exprimer comme il l'entend.*

La séance est levée à 0h13.